

<https://vendome.etab.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article380>



# Le rôle des délégués de classe

- La vie au collège - CVC -

Publication date: jeudi 21 février 2013

---

Copyright © Collège Vendôme - Tous droits réservés

---

Les délégués sont élus par leurs camarades afin de représenter les élèves au conseil de classe. Ils sont deux délégués titulaires par classe (plus deux délégués suppléants). Les délégués, fraîchement élus, doivent assister aux séances de formation des délégués au sein du collège.

Être délégué signifie être le porte-parole de sa classe auprès des professeurs. Le rôle du délégué est aussi d'informer ses camarades des décisions prises durant le conseil de classe. Un **délégué doit être responsable**, il doit assister aux réunions (conseil de classe, assemblée des délégués...).

Lors du conseil de classe, les délégués font part des demandes et des remarques des élèves et de leur avis sur l'ambiance de la classe afin d'améliorer les choses. Ils prennent en note les remarques des professeurs pour chaque élève et les transmettent à celui-ci.

Les délégués doivent être attentifs aux éventuels conflits ou malentendus au sein de la classe afin de tenter de les désamorcer et, s'ils jugent le problème grave, ils doivent en parler au professeur principal ou au CPE.

Les délégués peuvent aussi organiser des sorties extra-scolaires.

En début d'année, les délégués de toutes les classes se réunissent afin d'élire trois d'entre eux qui vont siéger au Conseil d'Administration du collège.

Sources : [www.droitsdesjeunes.gouv.fr](http://www.droitsdesjeunes.gouv.fr)

**Article réalisé par Fleur.**